

## Outil d'orientation

# Données indicatives sur les salaires d'entrée dans le domaine social

Quel salaire puis-je demander après ma formation? Cette question se pose souvent pour les diplômés de formations professionnelles initiales et d'écoles supérieures du domaine social. Ce document est conçu comme une aide et une orientation pour les **personnes débutant une activité professionnelle**.

Au niveau suisse, de grandes différences existent en ce qui concerne le montant des salaires. Cela peut dépendre de la région, de l'âge ou du type d'entreprise. Dans ce contexte, il est difficile d'articuler des recommandations concrètes. Nous donnons ici quelques données clés obtenues sur la base du calculateur de salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS), et indiquons certaines sources d'informations et des interlocuteurs possibles.

Concrètement, les profils pris en considération sont les suivants : attestation fédérale professionnelle (AFP), certificat fédéral de capacité (CFC) ainsi que niveau Ecole supérieure (ES). Pour chaque cas, une estimation de profil correspondant au niveau de formation est proposée.

Si vous souhaitez des indications plus précises sur votre profil individuel, nous vous conseillons de l'indiquer directement dans le calculateur de salaires de l'OFS:

[www.lohnrechner.bfs.admin.ch](http://www.lohnrechner.bfs.admin.ch).

## Calculs pour différents profils

Le calculateur de salaires de l'OFS donne des informations détaillées sur les salaires médians<sup>1</sup> en Suisse. Dans ce contexte, le domaine social ne peut pas être sélectionné comme champ professionnel unique. Il y a une subdivision entre « Action sociale sans hébergement » et « Hébergement médico-social et social ». Une autre distinction est faite, pour le calcul, selon la taille de l'entreprise (nombre d'employés). Ci-après, nous donnons des informations pour les cas d'entreprises avec moins de 20 employé-e-s, celles ayant entre 20 et 49 employé-e-s ainsi que pour celles ayant 50 employé-e-s et plus.

**IMPORTANT** : l'OFS ne calcule malheureusement pas de salaires neutres, par exemple en fonction du genre. Etant donné que SAVOIRSOCIAL s'est prononcé pour l'égalité salariale entre femmes et hommes, nous indiquerons ci-après uniquement un salaire de référence basé sur les données des travailleurs masculins.

L'OFS indique également les salaires en fonction du statut de résidence. SAVOIRSOCIAL est d'avis que les salaires ne devraient pas dépendre du statut. Pour cette raison, le salaire indiqué ci-dessous se réfère à un ressortissant suisse.

Le calcul est basé sur une moyenne salariale du canton qui propose le salaire le plus bas (Tessin) et du canton avec les salaires les plus élevés (Zurich).

Dans Hébergement médico-social et social, il existe plusieurs catégories : hébergement médicalisé, maisons pour personnes âgées, institutions pour toxicomanes, établissement pour les traitements psychosociaux, institutions pour personnes handicapées, foyers pour enfants et adolescents, maisons d'éducation, autre action sociale avec hébergement

Dans Action sociale sans hébergement, les catégories suivantes sont proposées: action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées, crèches et garderies d'enfants, œuvres de bienfaisance, organisations caritatives, autres (activités d'adoption, visites à des personnes malades, conseils d'économie domestique, traitement ambulatoire, assistance pour personnes toxicomanes et alcooliques, etc.)

---

<sup>1</sup> Cela signifie que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus que le salaire médian.

## 1. Niveau AFP – aide en soins et accompagnement

### **Profil**

Groupe de professions : Personnel soignant  
 Position : sans fonction de cadre  
 Horaire hebdomadaire : 42  
 Formation : Apprentissage complet. **Note** : Malheureusement, le calculateur de salaire ne fait pas la différence entre CFC et AFP. Cette estimation s'applique plutôt au CFC.  
 Âge : 19 ans  
 Années de service : 0 année  
 Nombre de salaires mensuels : 13

### **1.1 Salaire médian mensuel Action sociale, moins de 20 employés :**

**Dispersion: 3598 à 4070 Fr. = Ø 3834 Fr.**

### **1.2 Salaire médian mensuel Action sociale, 20 – 49 employés :**

**Dispersion: 3805 à 4303 Fr. = Ø 4054 Fr.**

### **1.3 Salaire médian mensuel Action sociale, 50 employés et plus :**

**Dispersion: 4030 à 4558 Fr. = Ø 4294 Fr.**

### **1.4 Salaire médian mensuel Hébergement, moins de 20 employés :**

**Dispersion: 3730 à 4219 Fr. = Ø 3974 Fr.**

### **1.5 Salaire médian mensuel Hébergement, 20-49 employés :**

**Dispersion: 3944 à 4461 Fr. = Ø 4202 Fr.**

### **1.6 Salaire médian mensuel Hébergement, 50 employés et plus :**

**Dispersion: 4177 à 4725 Fr. = Ø 4451 Fr.**

## 2. Niveau CFC – assistant/e socio-éducatif/-ve

### **Profil**

Groupe de professions : Personnel soignant  
 Position : sans fonction de cadre  
 Horaire hebdomadaire : 42  
 Formation : Apprentissage complet  
 Âge : 22 ans  
 Années de service : 0  
 Nombre de salaires mensuels : 13

### **2.1 Salaire médian mensuel Action sociale, moins de 20 employés :**

**Dispersion: 3781 à 4277 Fr. = Ø 4029 Fr.**

### **2.2 Salaire médian mensuel Action sociale, 20 – 49 employés :**

**Dispersion: 3998 à 4522 Fr. = Ø 4260 Fr.**

### **2.3 Salaire médian mensuel Action sociale, 50 employés et plus :**

**Dispersion: 4234 à 4790 Fr. = Ø 4512 Fr.**

**2.4 Salaire médian mensuel Hébergement, moins de 20 employés :**

Dispersion: 3920 à 4433 Fr. = Ø 4176 Fr.

**2.5 Salaire médian mensuel Hébergement, 20-49 employés :**

Dispersion: 4144 à 4687 Fr. = Ø 4415 Fr.

**2.6 Salaire médian mensuel Hébergement, 50 employés et plus :**

Dispersion: 4389 à 4965 Fr. = Ø 4677 Fr.

**3. Niveau ES (éducation sociale, éducation de l'enfance, action socioprofessionnelle, animation communautaire)**

**Profil**

Groupe de professions : Professions intermédiaire des services juridiques, **sociaux** et assimilés

Position : sans fonction de cadre / cadre inférieur

Horaire hebdomadaire : 42

Formation : Formation professionnelle supérieure, écoles supérieures

Âge : 27 ans

Années de service : 0

Nombre de salaires mensuels : 13

**3.1 Salaire médian mensuel Action sociale, moins de 20 employés :**

Dispersion sans fct de cadre : 4858 à 5495 Fr. = Ø 5177 Fr.;

Dispersion cadre inférieur : 5218 à 5902 Fr. = Ø 5560 Fr.

**3.2 Salaire médian mensuel Action sociale, 20 – 49 employés :**

Dispersion sans fct de cadre : 5137 à 5810 Fr. = Ø 5474 Fr.;

Dispersion cadre inférieur : 5517 à 6240 Fr. = Ø 5879 Fr.

**3.3 Salaire médian mensuel Action sociale, 50 employés et plus :**

Dispersion sans fct de cadre : 5441 à 6154 Fr. = Ø 5798 Fr.;

Dispersion cadre inférieur : 5844 à 6610 Fr. = Ø 6227 Fr.

**3.4 Salaire médian mensuel Hébergement, moins de 20 employés:**

Dispersion sans fct de cadre : 5036 à 5696 Fr. = Ø 5366 Fr.;

Dispersion cadre inférieur : 5409 à 6118 Fr. = Ø 5764 Fr.

**3.5 Salaire médian mensuel Hébergement, 20-49 employés:**

Dispersion sans fct de cadre : 5325 à 6023 Fr. = Ø 5674 Fr.;

Dispersion cadre inférieur : 5719 à 6469 Fr. = Ø 6094 Fr.

**3.6 Salaire médian mensuel Hébergement, 50 employés et plus :**

Dispersion sans fct de cadre : 5640 à 6379 Fr. = Ø 6010 Fr.;

Dispersion cadre inférieur : 6058 à 6852 Fr. = Ø 6455 Fr.

L'Union syndicale suisse propose un autre calculateur de salaires: [www.lohnrechner.ch](http://www.lohnrechner.ch)

## Autres sources avec recommandations de salaires ou statistiques salariales:

- **AvenirSocial:**  
Publication « Droit du travail et salaires dans le travail social en Suisse ». À commander et plus d'informations sous :  
<https://avenirsocial.ch/fr/publications/brochures-professionnelles/>
- **Kibesuisse (Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant)**  
Infos sous: <https://www.kibesuisse.ch/fr/prestations/publications-et-rapports/> > À commander : diverses publications contiennent des recommandations pour la rémunération
- **Curaviva :**  
Infos sous : <https://www.curaviva.ch/Infos-specialisees/Ressources-humaines-et-carriere/Conditions-de-travail/PIqMQ/?lang=fr#salaire-2>
- **Insos :**  
Salaires dans les entreprises d'insertion professionnelle (ateliers protégés) :  
<https://www.insos.ch/assets/Publikationen/recommandations-salaires.pdf>
- **SBSB (Schweizerischer Berufsverband Sozialbegleitung):**  
Recommandations de salaires 2015: <http://sbsb.ch/files/324/sbsb-lohnempfehlung-2015.pdf> (en allemand)
- **VAS Verband Arbeitsagogik Schweiz :**  
Recommandation de salaire accompagnateur/-trice socioprofessionnel/le dipl. :  
<https://www.vas-arbeitsagogik.ch/arbeitsagogik/lohnempfehlung/> (en allemand)
- **ODEC (Association suisse des diplômées et diplômés des Ecoles supérieures):**  
Brochure sur salaires des diplômés des ES, disponible sur commande au prix de CHF 10.- (membres) / 35.- (non-membres)  
Infos sous: [www.odec.ch/salaires](http://www.odec.ch/salaires)
- **Amt für Wirtschaft und Arbeit Kanton Zürich:**  
Nouveau livre annuel sur les salaires, avec une vue d'ensemble complète des salaires régionaux, en fonction des professions et des secteurs, et des salaires minimaux en Suisse. Infos sous :  
<https://awa.zh.ch/internet/volkswirtschaftsdirektion/awa/de/arbeitsbedingungen/infos/lohnbuch-schweiz.html> (en allemand)

SAVOIRSOCIAL, actualisé le 19 septembre 2019.